



Site web: www.fo-dgfiip-sd.fr/084/

Avignon, le 30 mars 2012

COMPTE RENDU du 1er Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail du 29 mars 2012

L'ordre du jour de ce 1er CHSCT était le suivant :

- 1 : Présentation et avis du règlement intérieur
- 2 : Élection du secrétaire du CHSCT
- 3 : Note d'orientations 2012
- 4 : Approbation du Procès-verbal du CHS du 13 octobre 2011
- 5 : Examen du rapport annuel 2011 du médecin de prévention
- 6 : Examen et avis du DUERP DDFiP mis à jour et plan annuel de prévention 2012
- 7 : Programme d'actions
 - Bilan budget 2011 et des formations 2011
 - Compte-rendu du groupe de travail du 14 mars 2012
 - Propositions d'actions et travaux pour l'année 2012
- 8 : Point sur les travaux immobiliers
- 9 : Questions diverses

1 : Présentation et avis du règlement intérieur :

Lecture du nouveau règlement intérieur du CHSCT.

Le texte qui a déjà été soumis pour avis du CHSCT-Ministériel n'est plus modifiable.
Solidaires Finances demande malgré tout la modification de 2 articles.

Avis : POUR CGT(2sièges) et FO (1 siège)
ABSTENTION : Solidaires (2 sièges)

2 : Élection du secrétaire du CHSCT :

La nouvelle réglementation qui assoie les CHSCT oblige les représentants du personnel à désigner en leur sein un « secrétaire du CHSCT » et ce pour la durée du mandat. Un candidat proposé par Solidaires.

VOTE : 5 POUR

3 : Note d'orientations 2012 :

Cette note d'orientation est consacrée :

- à la mise en place des CHSCT conformément au nouveau règlement intérieur,
- aux axes prioritaires d'actions.

Elle constitue la « feuille de route des CHSCT », en déterminant le rôle de chacun et les actions à mener pour respecter la nouvelle réglementation des CHSCT.

4 : Approbation du Procès verbal du CHS du 13 octobre 2011

VOTE : 5 POUR

5 : Examen du rapport annuel 2011 du médecin de prévention

Le médecin de prévention fait remarquer dans ses conclusions :

- que les agents, à quelques exceptions près, ont passé leur visite médicale sans problème particulier d'absentéisme suite aux convocations recentrées au cabinet médical de l' Action Sociale à la cité administrative,
- qu'elle a noté une forte augmentation des visites spontanées,
- qu'il persiste un phénomène de stress avec retentissement médical signalé par certains agents dû à une surcharge de travail dans certains services en manque de personnel ou ayant subi des restructurations

Il ne faut pas se leurrer !!!

Si le nombre de consultations spontanées augmente, ce n'est pas pour visiter le cabinet médical de la cité !!

Si un phénomène de stress avec retentissement médical persiste, c'est bien dû aux conditions de travail qui se dégradent !!

Les suppressions d'emplois que l'on connaît sont à l'origine pour beaucoup de cette dégradation.

La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) étant l'un des 4 axes prioritaires d'actions définis dans le plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2012/2014, il est à espérer que les conclusions du médecin de prévention soient prises en compte !

6 : Examen et avis du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DDFiP mis à jour et plan annuel de prévention 2012

De l'intégralité des DUERP est constitué un fichier pour l'ensemble des services du Vaucluse, classé par service et par type de risque.

Ce fichier est scindé en quatre parties :

- le PAP, Programme Annuel de Prévention 2012 classé par type de risque, puis par service,

- les demandes proposées dans le DUERP mais non retenues (risque non identifié, ou risque dont le traitement est considéré comme non prioritaire ou techniquement non réalisable),
- les demandes déjà abouties,
- les demandes et solutions déjà mentionnées dans le PAP.

VOTE :5 POUR

Les représentants FO ont, **lors du point 5**, insisté sur l'inquiétude de certains agents de la Paierie Départementale quant à leur prochaine installation dans les locaux de la Cité Administrative, bâtiment 5, car ils ont l'impression que les ergonomes ne comprennent pas la méthode de travail spécifique à leur service (problème de stockage de leurs documents de travail).

La réponse apportée est que rien n'est figé, et que les ergonomes du Ministère présenteront des plans en fonction de la spécificité du poste, mais que seul le Président du CHSCT prendra la décision finale.

La séance est levée à 18 heures, les points 7, 8 et 9 seront abordés ultérieurement. Les circulaires 1 et 3 sont annexées à ce compte rendu.

Vos représentants FO à ce CHSCT : Pascale COURRENT, Titulaire et Catherine LOCRET